



L'an deux mil treize, le six décembre, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique à 20h00

**•Personnes présentes :**

Martine SOREL Maire, Laurent DESCHAMPS, Philippe BOUILLETTE Adjoints, Claudine ERNOTTE, Olivier ROUSSELET, Patricia DEHANT.

**•Personnes excusées :**

Lydia MILCZAREK, Barbara DESLAVIERE

Claudine ERNOTTE a été nommée secrétaire de séance

Madame le Maire propose de modifier l'ordre du jour car il doit être pris des délibérations concernant le SIAA.

**Délibérations SIAA**

Retrait du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome

**Madame le Maire** donne connaissance à l'assemblée :

- De la demande de retrait du syndicat intercommunal d'assainissement autonome de la collectivité suivante :

- LABBEVILLE

Et de l'acceptation dudit retrait par le comité syndical réuni le 4 décembre 2013.

Le conseil,

VU l'arrêté préfectoral N° 389 du 13 novembre 1998 créant le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome

et après en avoir délibéré,

DECIDE D'ACCEPTER

- le retrait du Syndicat Intercommunal d'assainissement autonome de la collectivité suivante :

- LABBEVILLE

Adhésions au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome

**Madame le Maire** donne connaissance à l'assemblée :

- de la demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome des collectivités suivantes :

- AVERNES
- ECOUEN

Et de l'acceptation desdites adhésions par le comité syndical réuni le 4 décembre 2013.

Le conseil,

VU l'arrêté préfectoral N° 389 du 13 novembre 1998 créant le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome

et après en avoir délibéré,

DECIDE D'ACCEPTER

- l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome des collectivités suivantes :

- AVERNES • ECOUEN

## Décisions modificative

Madame le Maire fait part au Conseil de la nécessité de prendre des décisions modificatives afin de régler des factures au compte 61522 pour un montant de 5 700 euros , au compte 73923 en complément du FNGIR pour un montant de 1 700 euros, et au compte 618 pour un montant de 1 000 euros, le tout par le débit du compte 61523 pour un montant total de 8 400 euros.

Le Conseil à l'unanimité des présents approuve ces mouvements budgétaires.

## Délibération Intercommunalité

Philippe BOUILLETTE, Maire Adjoint, fait lecture des Statuts de l'Intercommunalité qui doivent faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Après délibération les membres du Conseil Municipal votent à 1 voix contre et 7 voix pour les statuts.

## Point sur les commissions

### Animation :

Patricia DEHANT rappelle la fête de Noël.

Le point a été fait sur les activités proposées par la commission animation.

### Travaux :

Madame le Maire fait part au conseil des dernières informations concernant le stationnement du car scolaire et présente les derniers plans proposés à Monsieur BELLON par l'architecte.

Madame le Maire présente les premières ébauches de plans de la réfection de la place de l'église.

Philippe BOUILLETTE fait lecture de l'étude de faisabilité de la Chambre de Commerce et de l'Industrie concernant la création d'un commerce multiservices dans la propriété « CORADIN » à l'entrée du village. L'assistant maître d'ouvrage prend contact avec des financeurs pour des subventions.

Les travaux d'électricité de l'ancien presbytère sont terminés.

Les travaux d'électricité de la sacristie, pour lesquels une subvention a été allouée, seront programmés l'année prochaine.

Madame le Maire indique qu'elle a rencontré l'organisme Gestion Forêts pour une gestion raisonnée et efficace des domaines forestiers communaux, un diagnostic est en cours.

## Questions diverses

Madame le Maire évoque le problème des décharges sauvages notamment au niveau du chemin de petite randonnée à l'entrée du Vaumion, il est envisagé la pose d'une barrière à l'entrée et à la sortie de ce chemin puisqu'il n'y a pas de passage d'engins agricoles à cet endroit. Ce point sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Le Maire, Martine SOREL